

CITY CARS

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL SOCIAL DE 13.500.000 DINARS

Siège Social : 51 Rue Ali Darghouth 1001 Tunis

Informations Post AGO

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 21 Mai 2014, la société CITY CARS publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées.
- Le bilan après affectation du résultat de l'exercice 2013.
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I. RESOLUTIONS ADOPTÉES

PREMIERE RESOLUTION

Tous les actionnaires de la société présents ou représentés à cette Assemblée Générale Ordinaire ratifient sans réserve les modes et délais de convocation de la présente Assemblée Générale Ordinaire, et déclarent qu'ils ne portent nullement atteinte à leurs droits et intérêts respectifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ainsi que le rapport de gestion consolidé relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport général et le rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013 se soldant par un total bilan de 65.312.337,428 Dinars Tunisiens et faisant ressortir un résultat net de 11.949.730.911 Dinars Tunisiens.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes afférents aux états financiers consolidés, approuve les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 se soldant par un total bilan de 67.276.196,258 Dinars Tunisiens et faisant ressortir un résultat net de 12.311.247,784 Dinars Tunisiens.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les résultats bénéficiaires de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et s'élevant à 11.949.730,911 Dinars Tunisiens de la manière suivante :

Résultat net de l'exercice :	11.949.730,911 DT ;
Résultats reportés :	1.377.833,943 DT ;
Réserve légale :	666.378,243 DT ;
Bénéfice distribuable :	12.661.186,611 DT ;
Dividendes :	9.045.000,000 DT Soit 0,670 DT par action ; et
Solde à affecter aux résultats reportés :	3.616.186,611 DT.

Les dividendes, dont la distribution est décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire, correspondent à un dividende de 0,670 Dinars Tunisiens par action. Le paiement aura lieu à partir du 1^{er} juillet 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme de cinq mille Dinars Tunisiens (5.000 DT) net par membre, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2013.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale ordinaire prend acte de la démission de la Société Al Karama Holding de son poste d'administrateur et approuve la décision du Conseil d'Administration de ne pas la remplacer.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

En application de l'article 13 de la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire informe les actionnaires de la Société que le Consortium Tuniso-Koweitien de Développement « CTKD » a franchi le seuil de 5% de participation dans le capital de la Société en date du 27 Novembre 2013 et qu'il détient en conséquence plus de 5% des droits de vote dans le capital social de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

A la suite du lancement de l'appel à candidatures pour l'élection d'un Administrateur représentant les détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'OPF et suite au vote réalisé par les détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'OPF, en présence d'un huissier notaire, au cours duquel les anciens actionnaires n'ont pas pris part au vote, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le CTKD représenté par monsieur Hamdi BARAKA, en qualité d'Administrateur représentant les détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'OPF de la Société, et ce pour un mandat de trois (3) ans se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

II. BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT			
Arrêté au 31 décembre 2013			
(exprimé en dinars)			
ACTIFS	Notes	31-déc.-13	31-déc.-12
<u>Actifs non courants</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	A - 1	60 421,531	36 705,881
Moins : amortissements		30 877,606	20 740,103
		29 543,925	15 965,778
Immobilisations corporelles	A - 2	8 448 411,125	2 565 564,933
Moins : amortissements		621 823,508	494 595,455
		7 826 587,617	2 070 969,478
Immobilisations financières	A - 3	500 700,000	7 853 085,000
Moins : provisions		0,000	2 279 422,500
		500 700,000	5 573 662,500
Total des actifs immobilisés		8 356 831,542	7 660 597,756
Autres actifs non courants	A - 4	198 591,766	0,000
Moins : provisions		66 197,255	0,000
		132 394,511	0,000
Total des actifs non courants		8 489 226,053	7 660 597,756
<u>Actifs courants</u>			
Stocks	A - 5	26 346 853,095	9 523 748,887
Moins : provisions		5 640,609	1 206 029,687
		26 341 212,486	8 317 719,200
Clients	A - 6	2 429 189,220	1 072 957,287
Moins : provisions		583 437,096	583 437,096
		1 845 752,124	489 520,191
Autres actifs courants	A - 7	1 031 430,473	2 086 597,774
Placements & autres actifs financiers	A - 8	25 686 000,000	23 980 000,000
Liquidités et équivalents de liquidités	A - 9	1 918 716,292	1 019 371,002
Total des actifs courants		56 823 111,375	35 893 208,167
TOTAL DES ACTIFS		65 312 337,428	43 553 805,923

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT

Arrêté au 31 décembre 2013

(exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	31-déc.-13	31-déc.-12
<i>Capitaux propres</i>			
Capital social	CP - 1	13 500 000,000	13 500 000,000
Réserves légales		1 279 685,293	613 307,050
Résultats reportés	CP - 2	3 616 186,611	1 377 833,943
Total capitaux propres après affectation		18 395 871,904	15 491 140,993
<i>Total capitaux propres après affectation du résultat</i>		<i>18 395 871,904</i>	<i>15 491 140,993</i>
<i>Passifs</i>			
<i>Passifs non courants</i>			
Emprunts long terme		0,000	0,000
Autres passifs financiers		0,000	0,000
Provisions	P - 1	34 417,769	0,000
<i>Total des passifs non courants</i>		<i>34 417,769</i>	<i>0,000</i>
<i>Passifs courants</i>			
Fournisseurs et comptes rattachés	P - 2	36 337 822,140	19 909 723,753
Autres passifs courants	P - 3	10 544 225,615	8 152 941,177
Concours bancaires et autres passifs financiers		0,000	0,000
<i>Total des passifs courants</i>		<i>46 882 047,755</i>	<i>28 062 664,930</i>
<i>Total des passifs</i>		<i>46 916 465,524</i>	<i>28 062 664,930</i>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & PASSIFS		65 312 337,428	43 553 805,923

III. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2013 APRES AFFECTATION DU RESULTAT

Capitaux propres :							
	Capital social	Réserves légales	Réserve pour réinvestissement exonéré	Réserves spéciales de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2013 avant affectation	13 500 000,000	613 307,050	-	-	1 377 833,943	11 949 730,911	27 440 871,904
Affectation du résultat 2013 (PV AGO du 21 MAI 2014)							
* Affectation en résultats reportés	-	-	-	-	11 949 730,911	(11 949 730,911)	-
* Affectation en réserves légales	-	666 378,243	-	-	(666 378,243)	-	-
* Dividendes à distribuer	-	-	-	-	(9 045 000,000)	-	(9 045 000,000)
Résultat au 31 décembre 2013	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 31/12/2013 après affectation	13 500 000,000	1 279 685,293	-	-	3 616 186,611	0,000	18 395 871,904

CITY CARS

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL SOCIAL DE 13.500.000 DINARS

Siège Social : 51 Rue Ali Darghouth 1001 Tunis

Informations Post AGE

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 Mai 2014, la société CITY CARS publie ci-après les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

Tous les actionnaires de la société présents ou représentés à cette Assemblée Générale Extraordinaire ratifient sans réserve les modes et délais de convocation de la présente Assemblée Générale Extraordinaire, et déclarent qu'ils ne portent nullement atteinte à leurs droits et intérêts respectifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Suite notamment à l'introduction en bourse de la Société, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'adopter des nouveaux statuts de la Société comportant les dispositions légales relatives à une société anonyme faisant appel public à l'épargne.

Un projet de ces nouveaux statuts ayant été présenté pour lecture aux Actionnaires de la Société dans les délais légaux.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.